



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT  
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION  
SUR LE CHEMIN D'ARBON**

**COMMUNE  
DE  
DEMI-QUARTIER**

HAUTE-SAVOIE

**N° 2024-35**

**Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;**

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « MONT-BLANC MATERIAUX – 152 Route de Sallanches – 74120 DEMI-QUARTIER » en date du 10 avril 2024 afin de réglementer la circulation sur le Chemin d'Arbon pour lui permettre de procéder aux travaux de raccordement des réseaux EU, AEP et des réseaux secs ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Dans la période comprise entre le 29 avril 2024 et le 10 mai 2024 inclus, de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 du lundi au samedi, la circulation sera **rigoureusement interdite** sur le chemin d'Arbon entre le numéro de voirie n° 130 et le numéro de voirie n° 260.

La **bande « piétons »** devra être laissée libre d'accès et de tout passage durant la totalité des travaux.

**Article 2 :**

Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise « Mont-Blanc Matériaux »**.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera **affiché** sur place **par l'entreprise « Mont-Blanc Matériaux »**.

**Article 4 :**

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

**Article 5 :**

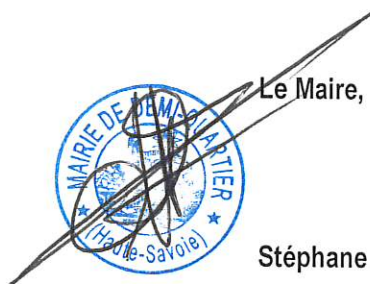
Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, aux services techniques de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, au SIABS, à la société « Mont-Blanc Matériaux », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 15 avril 2024.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 16/04/2024

Télétransmis Sous-préfecture le 16/04/2024

  
Le Maire,

Stéphane ALLARD